

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Office de saint Jean-Baptiste de la Salle. — V Les congrégations en France. — VI La légende de saint Longin. — VII Glanures. — VIII Correspondance américaine. — IX Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 10 mai

Rogations, Ascension avec jeûne de la veille.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 10 mai

Messe de S. Antoine, évêque et conf., *double*; mém. du IVe dim. et des Ss. MM. Gordien et Epimaque; préf. de Pâques, dernier év. du dim. — II vêpres de S. Antoine, depuis le capitule de S. François de Hiéronyme, conf. *double*; mém. de S. Antoine et du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 17 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Isidore.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Isidore (Prescott) et de Saint-Célestin (Pakenham). J. S.

OFFICE DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

On pourra se procurer à la chancellerie de l'archevêché l'office de saint Jean-Baptiste de la Salle pour missel et breviaire. Le prix est de cinq centins la copie. La fête de ce saint est célébrée le 15 mai.

LES CONGREGATIONS EN FRANCE

Nouvelles exécutions

LE sort des congrégations religieuses de femmes n'est pas encore définitivement décidé, au moment où nous écrivons ces lignes. Mais, à part cinq ou six exceptions provisoires, toutes les congrégations d'hommes sont exécutées. La Chambre avait refusé d'abord en bloc et sans examen, par une majorité de quarante-trois voix, l'autorisation à vingt-cinq congrégations *enseignantes*.

Une deuxième exécution a eu lieu le 24 mars, nouvelle journée révolutionnaire à noter d'un point noir. Elles ont été toutes immolées les vingt-huit congrégations, qu'il a plu à M. Combes d'appeler *prédicantes* ; mais qui exercent, en réalité, la plupart des fonctions du ministère sacré, et en particulier celui de la confession — pour le plus grand bien d'une foule de chrétiens — aussi bien que celui de la prédication.

Elles ont été immolées en bloc comme le premier groupe, afin d'éviter un semblant, une ombre de débat et de justice.

Une majorité de cinquante-huit voix a jeté sur le pavé ces milliers de prêtres, qui constituent une élite où l'on compte des orateurs de grand mérite, des écrivains, des érudits, des savants.

Après ces deux votes, une dernière demande d'autorisation restait, celle des Chartreux — groupés à part sous le nom de congrégation *commerçante*.

A cent voix de majorité, malgré l'intervention de plusieurs députés appartenant aux groupes ministériels, la dernière des cinquante-quatre congrégations d'hommes a subi le sort des précédentes.

Il est même à craindre que devant cet accroissement du chiffre de la majorité qui, de quarante-trois voix, est passée à cent, devant l'inflexibilité et l'entêtement que montrent radicaux et socialistes, le refus d'autorisation ne soit étendu à quelques-unes des associations

que le gouvernement avait le dessein d'autoriser, et dont les demandes sont actuellement pendantes devant le Sénat.

Quant aux congrégations dissoutes, elles ont fait paraître une protestation très digne dans la forme, et d'une logique irréfutable dans le fond, où elles répondent aux diverses imputations qu'on a formulées contre elles dans la presse et dans le public. Tous les hommes de bonne foi et sans parti-pris qui liront ce document, acquerront la conviction qu'aucun grief sérieux n'a pu être articulé contre elles, qu'elles ont toujours obéi scrupuleusement aux lois de leur pays, et qu'au surplus la majorité de la Chambre, en se refusant même à discuter leur cause, avouait implicitement le peu de sérieux de ses accusations.

Ce que fera maintenant le gouvernement français

Le *Temps*, de Paris, publie la note officielle suivante sur la procédure que suivra le gouvernement à l'égard des congrégations que la Chambre vient de dissoudre.

La décision par laquelle la Chambre a refusé l'autorisation aux cinquante-quatre congrégations d'hommes dont les demandes lui étaient soumises, est définitive. Le gouvernement va donc être appelé à en assurer l'application.

Le rejet des demandes d'autorisation entraîne de plein droit la dissolution des cinquante-quatre congrégations, sans qu'il soit nécessaire que les tribunaux interviennent.

Mais la tâche du pouvoir exécutif a maintenant un double but : assurer la dispersion des personnes et la désagrégation des biens.

Cette double tâche incombe aux ministres de l'Intérieur et de la Justice.

D'ici à quelques jours, M. Combes, en qualité de ministre de l'Intérieur, aura fini de notifier aux congrégations en question le rejet de leur demande d'autorisation.

Le ministre de l'Intérieur fera ensuite savoir à son collègue de la Justice que la notification est faite, pour que celui-ci ait à ordonner les mesures dont l'exécution lui incombe.

Le ministre de la Justice a un double devoir : faire appliquer par les tribunaux les *sanctions pénales* qu'encourraient les congrégations qui refuseraient d'obéir à la loi ; veiller à l'application des mesures concernant la *liquidation des biens*, c'est-à-dire faire demander aux tribunaux des ressorts intéressés, par le ministère public, la nomination de liquidateurs qui prendront sous leur garde tous les biens détenus par les congrégations dissoutes, celles-ci étant dessaisies de toute administration.

Ces diverses mesures ne sont cependant pas appliquées simultanément à toutes les congrégations. Le gouvernement a l'intention d'examiner chaque cas en particulier et d'agir séparément pour chaque congrégation, suivant les conditions particulières où elle se trouve.

Ainsi, en ce qui concerne les congrégations enseignantes—celles qui ont des établissements d'enseignement secondaire auront probablement un délai jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, c'est-à-dire jusqu'à fin juillet. Pour les congrégations vouées à l'enseignement primaire, le délai variera suivant les cas. Si les établissements sont situés dans des localités où les écoles publiques peuvent recevoir immédiatement les élèves, un délai d'un mois seulement sera donné pour la fermeture des établissements. Dans le cas contraire, le délai sera porté jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Enfin, en ce qui concerne les congrégations non enseignantes, le gouvernement se détermine suivant les espèces.

Ce que feront les congrégations

Une réunion a eu lieu, sous la présidence du R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, pour déterminer la ligne à suivre par les congrégations. Ainsi que l'explique l'*Univers*, une attitude uniforme était impossible, étant donné qu'il reste peut-être quelque espoir pour les congrégations ayant des établissements aux colonies de sauver leurs œuvres.

Par conséquent tandis que certaines congrégations attendent les événements, d'autres au contraire ont introduit de nouvelles demandes partielles en autorisation.

De ce nombre sont les Franciscains, qui ont à cœur de tenter tous les efforts pour sauver leur mission de Palestine.

Les Dominicains suivent, dit-on, la même ligne de conduite.

Un éminent religieux de cet ordre aurait dit : « Je sais bien qu'introduire une nouvelle demande en autorisation pour nos établissements de mission semble une capitulation humiliante. Mais nous n'avons pas le droit de sacrifier les âmes qui nous sont confiées, et de renoncer ainsi à répandre malgré tout et quand même l'influence de la France à l'étranger ».

Aux chères victimes

C'est un devoir du cœur que nous voulons accomplir en saluant ici, de nos plus sympathiques respects, les victimes innocentes qui viennent d'être si odieusement condamnées.

Que Dieu protège dans leur épreuve imméritée tous ces religieux. Qu'il bénisse et console leurs frères de notre diocèse, les Frères de l'Instruction chrétienne, les Frères de Saint-Gabriel, les Clercs de Saint-Viateur, les Petits-Frères de Marie, les Frères du Sacré-Cœur, les Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Qu'il bénisse et console les Trappistes, les Pères du Saint-Sacrement, les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites, les Pères de la Compagnie de Marie, les Oblats, les Pères de Sainte-Croix, les Rédemptoristes.

Tous ces religieux que nous aimons, dont nous admirons les œuvres et les vertus, viennent d'être frappés par un gouvernement impie.

Puisse le Seigneur abrégé les jours de la tempête ; qu'il leur donne les moyens de subvenir aux frais de toute sorte qu'elle leur impose ; qu'il fortifie les membres âgés de tous ces instituts, les vieillards pour qui l'exil est particulièrement dur ou même impos-

sible ; qu'il conserve la ferveur et la générosité des plus jeunes et leur permette de faire bénéficier d'autres âmes chrétiennes, dans des pays plus hospitaliers, des fruits de leur piété et de leurs talents.

A nos lecteurs

Il nous revient de deux au trois sources différentes que des personnes, pour lesquelles nous professons du reste les sentiments qu'elles méritent, trouvent que la *Semaine religieuse* insiste trop sur la persécution exercée en France contre les congrégations, et qu'il y a surtout exagération à dire que les religieux sont condamnés à l'exil.

Au premier reproche, nous répondrons simplement que le silence sur un événement aussi grave et qui touche à l'essence même de la vie chrétienne, nous paraît impossible.

L'insistance que nous mettons à relater les actes de cette odieuse persécution, ne vient pas d'un sentiment d'antipathie ; elle est provoquée par les faits uniquement. Qu'on cesse de persécuter, et il ne sera plus parler de persécution. Nous éprouverions même une joie profonde à oublier le passé.

Ceux qui prétendent que les religieux en France ne sont pas frappés d'exil, jouent sur les mots, ils s'aveuglent nous ne savons pourquoi.

Eh quoi ! les congrégations sont *dissoutes*, les religieux sont *dépouillés de leurs biens*, ils sont *dispersés* ; une fois *dissous*, *dépouillés*, *dispersés*, les religieux — même ceux-là qui justifient de leur *sécularisation* — sont encore traqués par le ministère public, et condamnés par les tribunaux ! Que leur reste-il à faire, s'ils ne prennent le chemin de l'exil ? Qui veut les moyens, veut la fin. Puisque le gouvernement rend impossible aux religieux le séjour en France, c'est donc qu'il entend les bannir. Quels motifs sérieux et honnêtes aurions-nous de ne pas dire la vérité, de ne pas appeler les choses par leur nom ?

Et non seulement, on chasse les religieux de France ; mais la secte qui les poursuit voudrait leur voir refuser l'hospitalité par les

peuples voisins. Des représentations en ce sens ont été faites auprès de plusieurs gouvernements.

Il ne faut pas être *peessimiste*. Soit ! Mais en matière de pareille importance et publique de sa nature, pourquoi taire et cacher la vérité ? Qu'on nous le dise.

Un dernier trait

En France même, ceux qui parlent comme nous et disent la vérité sont applaudis par la portion la plus éclairée du peuple.

A Notre-Dame de Paris, la cinquième conférence du Rév. Père Janvier a donné lieu, en effet, à une émouvante manifestation.

L'éloquent orateur sacré prononçait ces paroles :

« Et sous la motion de la vérité, dans le labeur sanglant de la première évangélisation, les apôtres reprenaient courage en chantant que le voile qui dérobait à leurs yeux le mystère de vie allait se déchirer. « Nous verrons le Seigneur comme il est, disaient-ils, nous le connaissons comme il nous connaît. » Si nous ne jetons pas au vent le cri de notre indignation, si nous renonçons à ce qui grise le cœur, si *maudits* nous *bénédissons* ; si *persécutés*, nous *patientons*... »

Ce mot, jeté par un moine qu'une majorité sectaire vient de condamner à l'exil, écrit un journaliste français, a soulevé spontanément les applaudissements de la foule.

« ...Si *persécutés*, nous *patientons*, a repris l'orateur, si *calomniés*, nous *prions*, si nous consentons à devenir comme la *balayure* et le *rebut* de tous, c'est que nous attendons l'apparition et la possession de Celui que nous aimons. »

De nouveaux applaudissements éclatent.

— Je vous supplie, messieurs, s'écrie le Père Janvier très ému, de ne plus applaudir.

La voilà, prise sur le fait, l'âme de la France. A Notre-Dame, c'est l'aristocratie de l'intelligence qui vient d'applaudir la noble protestation d'un religieux exilé. Nous sommes en bonne compagnie.

LA LEGENDE DE SAINT LONGIN

LORSQUE le Christ eut expiré sur la croix pour le salut des hommes, l'un des soldats romains dont il était entouré, voulant s'assurer de la mort, le perça de part en part de sa lance. L'Évangile ne dit point son nom, mais la tradition l'a recueilli : il s'appelait Longin. Ses yeux étaient malades : il était louche et avait la vue basse. Quelques gouttes du sang divin jaillirent jusque sur son front et ruisselèrent sur ses paupières. Et tout aussitôt son regard devint droit, et sa vue claire et nette. En même temps, sous ce même baptême, son âme fut transformée, et il reconnut le fils de Dieu.

Ayant été commandé pour garder le tombeau du Sauveur après sa sépulture, il fut l'un des témoins de sa Résurrection, et alla en faire le récit aux princes des prêtres et aux docteurs de la loi. Vainement ils essayèrent de lui acheter son faux témoignage, comme celui de quelques-uns de ses compagnons ; il s'y refusa avec indignation, et publia hautement dans Jérusalem la Résurrection du Seigneur. Son service militaire touchait à son terme ; Longin quitta la milice pour se retirer dans les régions de la Cappadoce et y prêcher le grand miracle dont il avait été le témoin.

Vingt ou trente ans se passèrent.

La persécution cependant s'était levée contre le Christianisme naissant ; et, sur les rapports qui lui furent faits, le gouverneur de la province envoya des archers pour arrêter l'homme de Dieu. Aux environs de Sébaste, les archers rencontrèrent un homme qui suivait le même chemin qu'eux.

— N'est-ce point en ce pays-ci, lui demandèrent-ils, que demeure Longin, ancien capitaine de la milice romaine, aujourd'hui sectateur du Christ, et s'appliquant à répandre partout son abominable superstition ?

— Il habite en effet cette contrée. Avez-vous affaire à lui ?

— Nous voulons l'arrêter pour le conduire au gouverneur qui a décidé sa mort. Pourriez-vous nous le faire connaître ?

— Parfaitement, répondit l'habitant de Sébaste ; mais il se fait tard ; venez auparavant chez moi et acceptez mon hospitalité.

Les archers agréent son offre et se rendent en sa maison. Leur hôte leur fait un accueil cordial à la façon orientale ; il leur lave les pieds et leur offre un repas frugal. De temps en temps, quelques pauvres se présentaient à la porte, et le maître de la maison leur apportait avec simplicité une part du repas. On eût dit qu'il était le père de tous. Sa conversation, toujours noble et un peu militaire, avait pour ces archers romains un charme profond dont ils ne se rendaient point compte.

— Quel dommage, s'écrièrent-ils, d'être obligés de quitter demain votre toit pour aller arrêter ce misérable perturbateur ? Ne va-t-il point s'échapper ?

— Il ne craint rien, repartit leur hôte, et je réponds de le mettre entre vos mains. Restez ici autant qu'il vous plaira.

Les archers demeurèrent trois jours. Ils ne pouvaient se résoudre à quitter ce toit béni et cet homme admirable. Il fallut pourtant en venir là : un plus long retard n'eût pas été admis par le gouverneur.

— Eh bien ! dirent-ils à leur hôte à la fin du dernier repas, c'est aujourd'hui même que nous vous prions de nous faire connaître ce Longin que nous venons arrêter.

— C'est moi-même, leur répondit le vieillard en souriant, et je suis prêt à vous suivre.

Les archers, stupéfaits, étaient sans paroles. « Mais auparavant, reprit Longin, permettez que je passe un instant dans la chambre voisine. »

Quelques instants après, il rentra, paré de ses plus beaux habits, de ses vêtements de fête, de la blanche robe d'Orient.

— La mort va me réunir à Jésus-Christ ; c'est le jour nuptial et la fête des fêtes.

— Mais quel est ce Christ Jésus ? demandèrent les archers.

Et Longin, prenant la parole, leur exposa la vérité. Ils eurent des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

« Nous ne voulons point vous arrêter, dirent-ils, voici que vous nous avez rendus chrétiens. Allons ensemble au gouverneur confesser Jésus Christ et mourir. »

Et c'est ainsi, chantant les louanges du Seigneur, qu'ils se rendirent au prétoire, c'est-à-dire au martyre.

Tous trois furent décapités et leur âme entra dans la gloire.

Henri LASERRE.

GLANURES

LE SECRET DE LA CONFESSION. —



Il est, pour le mensonge et la calomnie, comme pour toute passion violente, une sorte d'entraînement et de vertige ; on ne peut plus s'arrêter, pas même devant les plus invraisemblables énormités.

Les futurs historiens auront pourtant quelque peine à croire qu'en l'an 1903, en France, il s'est trouvé un homme assez impertinent et grossier pour oser affirmer à la tribune du Parlement qu'un prêtre avait violé le secret de la confession.

Naturellement, fait observer l'*Echo de Notre-Dame de la Garde*, l'accusateur ne peut fournir de preuve juridique, puisque l'on ne se confesse pas devant témoins. Son accusation est donc gratuite.

Le calomnié repousse l'outrage.

Devant ce démenti formel, le calomniateur réclame une preuve ; une preuve de la part de celui qui est tenu au secret professionnel et au plus sacré de tous les secrets professionnels, une preuve, alors que toute démarche, toute parole ayant pour but de la fournir constituerait le crime même dont on l'accuse !

Et quelle bravoure chez ce calomniateur de commettre un tel délit de diffamation, alors que, non pas la qualité de la victime, mais la nature même du prétendu crime interdit tout recours devant les tribunaux !

LES AZYMES DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES. —

Certains colporteurs vendent en ville et dans les campagnes des azymes de Notre-Dame-de-Lourdes, — des cachets “ fabriqués, disent-ils, avec l'eau de la Grotte miraculeuse de Lourdes et très propres à procurer les faveurs du ciel ”.

On ne saurait réprover assez hautement une telle industrie, déclare Mgr l'évêque de Tarbes ; elle confine au sacrilège, puisqu'elle tend à faire de la religion un moyen de lucre et à tromper la piété des fidèles. C'est la substance d'un *monitum*, que nous avons lu plusieurs fois dans nos échanges de France.

Les lanceurs de cette industrie doivent être des juifs. Le mot azyme est, en effet, d'un usage courant parmi les juifs.

DÉCOUVERTE HISTORIQUE. —

Le site du bourg Saint-Ignace, célèbre par le martyre des Pères de Brébœuf et Lallemand, a été récemment retrouvé, grâce aux patientes investigations du Rév. Père Jones, recteur du collège Loyola, à Montréal. Le savant religieux, dans une exploration qu'il fit au mois d'août dernier, a réussi à localiser le site de cet ancien bourg dont on avait perdu toute trace.

Le bourg Saint-Ignace s'élevait dans la section-est du 4^{ème} lot de la 7^{ème} concession du canton de Tay, Province d'Ontario. Cet endroit est à un mille et demi au sud de Sturgeon Bay, comté de Simcoe, Ontario.

A quelques milles du lieu du martyre des Pères de Brébœuf et Lallemand, une belle église à leur mémoire a été consacrée par Mgr O'Connor, l'automne dernier.

Les Pères de Brébœuf et Lallemand furent martyrisés le 17 mars 1649.

ARTICLES ET ÉTUDES. —

C'est le titre d'un joli volume in-12 de 311 pages, écrit par M. l'abbé Elie-J. Auclair, l'un de nos dévoués collaborateurs. La plupart de ces *articles* et *études* ont été publiés dans notre journal, et parfaitement goûtés de nos lecteurs. Nous n'avons donc pas à leur présenter le volume. Ils le connaissent déjà et aimeront à le relire. La *Semaine religieuse* de Québec, en parlant de ces *Articles* et *Etudes*, dit que " l'écrivain est l'une de nos plumes châtiées ", et que " sa touche légère sait embellir les choses les plus arides ". C'est un éloge aussi discret que bien mérité. Nous nous y arrêtons. Insister plus longtemps sur les mérites de ce volume, pourrait paraître de la réclame en faveur de notre modeste revue.

MÉDECINS CANONISÉS. —

Dom Fournier, religieux de Solesme et docteur en médecine, vient de se livrer à un travail fort curieux. Après de nombreuses recherches, il n'a pas catalogué moins de soixante-huit personnages canonisés ayant pratiqué l'art médical. Dans cette longue liste figurent plusieurs femmes.

La plupart de ces saints personnages vécurent dans les premiers siècles de l'Église et furent martyrisés pour leur foi. En tête vient saint Luc, l'Évangéliste, patron principal des médecins. Ensuite on peut citer, parmi les plus remarquables, saint Césaire, en qui Julien l'Apostat mettait toute sa confiance ; saint Pantaléon, que des confrères, jaloux de sa science, dénoncèrent à la haine des persécuteurs ; saint Blaise, qui était un remarquable guérisseur de maux de gorge ; saint Alphan, qui fut évêque ; saint Eusèbe, qui devint pape ; enfin saint Cosme et

saint Damien, qui soignaient les malades sans jamais accepter d'honoraires. Ajoutons à cette liste les noms de saint Ravin et de saint Rasyphé, son frère, qui profitaient de leurs connaissances médicales pour attirer à eux les habitants de Macé et les convertir à la religion chrétienne.

NOUS SOMMES QUITTES! —

Un jour, un prêtre, à Paris, M. Dulong de Rosnay, travaillait avec soin un discours qui devait peut-être établir sa réputation d'orateur.

Dans la rue, passait un enfant criant le refrain du ramoneur. On le fit entrer. L'enfant monta dans la suie et la fumée, reudit en haut un couplet de sa chanson, et reparut couvert de sueur et de poussière noire, près du bureau de l'homme au discours.

— C'est dix sous, monsieur... — Tiens, les voilà, nous sommes quittes...

Et l'enfant s'en alla. Mais en reprenant la plume, une sorte de main de fer saisit le cœur du prêtre; elle l'étreignit comme fait le remords. Quittes? Comment quittes? Mais ce petit est-il une machine? N'est-ce pas une âme, une âme immortelle, est-ce qu'elle ne vaut pas tout le sang du Christ? Il bondit à ce reproche, rappelle l'enfant, l'interroge sur Dieu, sur sa mère, sur le catéchisme et la première communion. Il n'y avait ni catéchisme, ni première communion.

Mais tous deux parurent se reconnaître. L'enfant enlaçait le prêtre d'un de ses longs regards pleins de curiosité et d'espoir. Que va-t-il donc se passer? Il se passa que le petit fut instruit, que deux mois après, dans une chapelle silencieuse, le prêtre, revêtu de l'ornement des fêtes, déposait sur les lèvres bien pures du pauvre enfant le pain qui fait les hommes forts et heureux...

Plus tard, on pouvait voir le petit ramoneur, sauvé du péril, monter à l'autel à son tour, et bénir l'initiateur ou

l'ange de sa vie... Ce jour-là ils furent quittes. Le salaire, le salaire du cœur, fut intégralement payé. Et tous deux, le jeune et le vieux, comprirent que le don de soi-même vaut mieux que les plus brillants discours, et que pour la jeunesse, pour une carrière, pour une vie d'homme, rien ne vaut le don de Dieu, renfermé dans la charité d'une caresse !...

Montréal, 23 avril 1903.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

Troy, N. Y., 20 avril 1903.

DANS sa tragédie de Hamlet, Shakespeare fait dire à un de ses personnages : « Qu'importe le nom ? même si elle s'appelait d'un autre vocable, la rose n'exhalerait-elle pas le même parfum ? » Pas plus que les nominalistes d'antan, beaucoup de sectes protestantes des Etats-Unis ne l'entendent pas ainsi ; les épiscopaliens en particulier y attachent une grande importance et ils ont raison : le nom c'est l'étiquette qui désigne l'essence intime des êtres.

Ne pouvant arriver à se débarrasser du nom de protestants, ils voudraient en changer la signification.

« In itself it is a good word, as meaning *witnessing for the truth* », vient de s'écrier leur porte-étendard, l'évêque Doane. « En lui-même notre nom est juste puisqu'il signifie *témoignant pour la vérité*. » Ceci est vite dit, mais ceci est prouvé moins aisément.

Si à la rigueur, étymologiquement parlant, le mot *protestor* peut inclure l'idée de simple témoignage ; il est certain qu'en fait et d'après l'usage le mot *protestari*, *pr. test*, *protestar*, en latin, en anglais et en français, signifie plutôt *objecter* que *témoigner*. Or l'usage ne représente-t-il pas toujours, comme l'a dit Horace, l'arbitre, le droit, la règle des langages ?.....

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi (1).

(1) *Ars Poetica*, v. 72.

Cela est si vrai que généralement le mot protestantisme s'est fusionné avec celui de *Réforme*.

De plus l'histoire de la révolution religieuse, suscitée par Luther, est là pour confirmer cette assertion, que dans l'œuvre de ce moine sacrilège tout a été perpétré uniquement dans un esprit de révolte et de ruines, et non pas dans un but de témoignage et de martyre, comme voudrait le faire entendre le trop ingénieux évêque Doane d'Albany.

Je comprends qu'il doit être pénible pour un épiscopalien de s'entendre appeler protestant ; je devine que vu la fatalité de porter ce stigmate ce serait un beau point de trouvé si on pouvait le transformer en un privilège glorieux, mais il est trop tard. La lumière est trop fulgurant de clartés et brille depuis trop de siècles, pour pouvoir aujourd'hui en changer la couleur.

Le seul remède pour l'âme protestante de n'importe quelle secte, de n'importe quelle vague, c'est de revenir dans le sein de la seule Eglise chrétienne, l'Eglise où Pierre au nom du Christ doit régir un jour l'humanité entière.

Toute secte est née de la haine de Satan pour Dieu ; et de là vient leur nécessaire faiblesse et leur impossibilité à satisfaire cette effluve divine qui s'appelle le cœur de l'homme.

Frêle comme elle semble l'être au premier regard, cette beauté du nom catholique de notre Eglise devrait donner à réfléchir à nos frères les protestants.

Elle était suffisante pour retenir dans la vérité saint Augustin, le plus grand peut-être des philosophes que la terre ait vu éclore.

« Ce n'est pas sans raison, dit-il, que seule parmi tant d'hérésies elle a conquis ce titre. Tous veulent être appelés catholiques ; cependant si un étranger leur demande où est l'église des catholiques, aucun n'ose montrer la leur. »

A l'exception de quelques fanatiques semés çà et là, en dépit même des périodiques réclamations de ceux-ci, alors que nous étions encore le *pusillus grex* dont souriait l'empereur romain, le monde nous a

toujours appelés les catholiques, c'est-à-dire, les membres de l'Eglise de tous les temps et de tous les lieux. La force de la vérité le veut ainsi.

Les idéologistes savent bien que ces phénomènes linguistiques ont des causes profondes, et que ces arguments sont plus que des subtilités.

— A la demande d'un lecteur, je donne ici quelques détails relatifs à l'Université Catholique des Etats-Unis, sise à Washington.

Elle a été fondée en 1887 par Léon XIII, à l'instigation du cardinal Gibbons et de tout l'épiscopat américain. A la date d'aujourd'hui, elle a 28 professeurs et 155 élèves. Annuellement, son revenu total est de 110,000 dollars. Sa richesse est évaluée à 896,000 dollars. Le nombre de gradués sortis de cette institution est de 350.

Comme on le voit, notre Université Laval supporte aisément la comparaison avec elle.

— Le *Literary Digest* de New York dit que *Vérité*, le dernier ouvrage de Zola, ne contient que les *élucubrations posthumes de ce fanatique insensé*. Ce jugement est d'accord avec la saine critique et avec la réalité.

HENRY BAYARD.

AUX PRIERES

Frère Hermanus, des Frères de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédé en Belgique.

Sœur du Saint-Cœur de Marie, née Onésime Prud'homme, maîtresse des novices, des religieuses adoratrices du Très-Précieux-Sang de Jésus, décédée à Notre-Dame-de-Grâce.

Sœur Marie-Elizabeth Chapleau, des Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général, de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Anna, née Joséphine Chaput, religieuse tourière, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Exupère Lemay, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. Aiphonse Groulx, décédé à Saint-Laurent.